

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 6 FEVRIER 2024**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2024-001 : DECIDE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

DEL-2024-002 : PREND ACTE à l'unanimité des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines établies pour trois ans de 2024 à 2026.


DEL-2024-003 : PREND ACTE à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 tenu en séance ce jour.

DEL-2024-004 : AUTORISE à l'unanimité Madame la Présidente du CCAS à signer la convention pour une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction, relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide financière « S'EAULIDAIRE ».

DEL-2024-005 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 5 décembre 2023 et le 16 janvier 2024.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 13 février 2024.

La Présidente du CCAS,


Nathalie LALLIER.

